

Département de la
MOSELLE

COMMUNE DE FOLKLING

Arrondissement de
FORBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 7 MAI 2015 à 19H00

Sous la présidence de M. Alain MARCHETTO, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
14

Présents :

M. MARCHETTO	M. GERHARD	Mme WEYLAND
M. ROTH	Mme HOUEE	Mme SCHOWING
M. KAMP	Mme BON	M. JAZBINSEK
Mme WOLFF	M. SCHAER	Mme DAMAND
M. GUYOT		Mme MALINI

Nombre de procurations :
1

Absents excusés : Mme NANTERN (procuration donnée à
Mme WEYLAND)

Secrétaire de séance : Mme WOLFF

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 Mars 2015 est adopté à l'unanimité.

1. AMENAGEMENT « AFUA LANGE FELDER » - REMEMBREMENT

Le Maire informe le Conseil de la fin de la procédure actuelle de remembrement dans le cadre du projet d'aménagement de la zone 1AU opérée par l' « AFUA LANGE FELDER ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

DECIDE d'émettre **un avis favorable sur le projet de remembrement validé en Assemblée Générale de l'AFUA en date du 5 mai 2015.**

2. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose :

-que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

-que le Maire a procédé à la consultation de plusieurs assureurs afin d'obtenir des propositions pour l'assurance des risques statutaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le Code des assurances ;
VU le Code des marchés publics ;

DECIDE d'accepter la proposition suivante : **Assureur : CNP ASSURANCES Courtier gestionnaire : SOFCAP**
Durée du contrat : à compter du 01/01/2015 jusqu'au 31 décembre 2016 Régime du contrat : capitalisation Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1er janvier.

-Agents titulaires et stagiaires affiliés à la **CNRACL à compter du 01/01/2015** : Tous les risques avec une **franchise de 15 jours** en maladie ordinaire **Taux : 6.05%**

-Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des agents non titulaires de droit public (IRCANTEC) **à compter du 01/09/2015** Tous les risques avec une **franchise de 10 jours** fermes en maladie ordinaire **Taux :1.05%**

AUTORISE le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférant.

3. CONTRAT DE VERIFICATION INCENDIE

M. ROTH, Adjoint au Maire, présente au Conseil 5 offres de prestation pour la vérification annuelle des dispositifs de secours (extincteurs, RIA, alarmes, blocs de secours, formation des personnels).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

DECIDE de mandater l'entreprise **SIVIHE (Léning) pour une prestation annuelle de vérification estimée à 734.93€HT.**

4. TARIFICATION SALLE DES FÊTES

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de l'application des tarifs ci-dessous de location de la salle des fêtes applicables aux locations **à compter du 1^{er} juin 2015.**

SALLE DES FETES DE FOLKLING TARIFICATION VAISSELLE COMPRISE			
Période	Catégorie	Tarif	Caution
Week-End Vend-Lun	Résident	350€	600€
	Extérieur	700€	600€
	Associations de la Commune	La 1ère gratuite, au-delà 250€	-
	Associations extérieures	500€	600€

Journée semaine	Résident	200€	600€
	Extérieur	400€	600€
	Associations de la Commune	Gratuit	-
	Associations extérieures	400€	600€

SALLE DES FETES DE FOLKLING PENALITES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS		
Objet	Constat	Montant
Nettoyage	Non assuré ou insatisfaisant	100€
Matériel	Dégradation	Assurance
Tri	Non respect	120€
Limiteur de son	Débranchement	150€
Réservation	Annulation dans le mois qui précède	125€
Règlement	Non respect des autres consignes inscrites au règlement (*)	250€

(*) Montant cumulable aux autres pénalités en vigueur.

Cette délibération annule et remplace celle du 24 janvier 2014.

5. MISSION D'ASSISTANCE A LA MISE EN CONCURRENCE DES MARCHES PUBLICS D'ASSURANCES

Dans le cadre de la prochaine mise en concurrence des contrats d'assurances souscrits par la Commune, le Maire propose de faire appel à un bureau d'études spécialisé pour décrire le risque, contribuer à en définir le besoin, établir un plan de présentation des offres, proposer au pouvoir adjudicateur des critères de sélection des offres, contribuer à l'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

DECIDE :

- ⊕ De lancer la **mise en concurrence au 01/01/2016 de tous les contrats d'assurances** ;
- ⊕ De mandater le **cabinet d'études spécialisé RISK PARTENAIRES (Saverne). Les honoraires sont de 1500€ (fixe) et de 50% des économies réalisées la 1^{ère} année (variable).**

AUTORISE le Maire à signer les documents correspondants.

6. CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS ETE 2015

Le Conseil Municipal,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

VU, la proposition émise par la Commission « Action Sociale » en date du 30 avril 2015 ;

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail engendré par le fleurissement estival et l'entretien estival des bâtiments scolaires, sportifs et culturels et la nécessité d'assurer la continuité du service public de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer **8 emplois de non-titulaires saisonniers** au grade d'adjoints techniques 2^{ème} classe 1^{er} échelon pour des **contrats de 15 jours de juillet à août 2015 pour une durée hebdomadaire de 35 heures/semaine.**

7. SERVICE PERISCOLAIRE – BUDGET REALISE OPAL 2014

Après examen du Budget réalisé 2014 présenté par l'OPAL, gestionnaire du service périscolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de valider le budget réalisé 2014 du service public périscolaire de la Commune.

8. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions émises par des tiers auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	Nature	Objet	Montant attribué
Cercle Saint Eloi Basketball Folkling	Association	Subvention de fonctionnement 2015	<u>5 000€</u>

Mrs ROTH et GUYOT, membre du Comité de l'Association, n'ont pas pris part au vote.

9. LISTE PREPARATOIRE A LA COMPOSITION DU JURY CRIMINEL 2016

Conformément à l'extrait de l'arrêté préfectoral n°15/DLP/1/126 du 31 mars 2015, le Maire doit, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel de la cour d'assises du département de la Moselle pour l'année 2016, **procéder publiquement au tirage au sort de 3 noms**, à partir de la liste électorale (23 ans révolus).

La liste préparatoire du jury criminel de la cour d'assises du département de la Moselle pour l'année 2016 pour la Commune de FOLKLING se compose comme suit :

NOM	Prénom	Adresse	Ville
FRITZ	Jérôme	14, rue de Tenteling	57600 GAUBIVING
NICOLAS	Joseph	35, rue de Forbach	57600 GAUBIVING
STRENG	Gérard	52, rue des Ecoles	57600 FOLKLING

Les communes de FOLKLING et BOUSBACH étant regroupées dans cette procédure, cette liste de noms sera ajoutée à celle de BOUSBACH avant communication au greffe de la Cour d'Assises de la Moselle.

10. DIVERS :

Points d'information et/ou non soumis au vote :

- ✓ **Assainissement : transfert de compétences collecte des eaux usées** : Point reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal au regard du manque d'éléments d'impact actuellement en possession de la Commune.
- ✓ Acquisition de **4 bancs complémentaires** pour les abords des pistes cyclables.

Le Maire
Alain MARCHETTO